O.P.H. D'ILLE ET VILAINE
41, Boulevard de Verdun
CS 61121
35011 RENNES CEDEX

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Accord cadre de Location Longue Durée (LLD) de véhicules particuliers et utilitaires pour le compte de NEOTOA

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
Phase candidature

Date et heure limites de réception des candidatures:
Le 18 décembre 2026 à 23h00

Procédure avec négociation

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	**OBJET**	Accord cadre de Location Longue Durée (LLD) de véhicules particuliers et utilitaires pour le compte de NEOTOA
	**MODE DE PASSATION**	Procédure avec négociation
	**TYPE DE CONTRAT**	Accord-cadre mono-attributaire
	**NOMBRE DE LOTS**	3
	**DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES**	180 jours
	**FORME DE GROUPEMENT**	Aucune forme de groupement imposée Groupement conjoint solidaire autorisé
	**VARIANTES**	Sans
	**PSE**	Avec
	**CLAUSE SOCIALE**	Avec
	**CLAUSES ENVIRONNEMENTALES**	Avec
	**DURÉE/DÉLAI**	4 ans (période initiale de 1 an renouvelable 3 fois)
	**NÉGOCIATION**	Avec

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION 4

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4

2.1 – ÉTENDUE DE LA CONSULTATION 4
2.2 – DECOMPOSITION DU MARCHE : ALLOTISSEMENT 4
2.3 – DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES 4
2.4 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHE 4
2.5 – CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE 4
2.6 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION 5

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES 5

3.1 – INTERDICTIONS DE SOUMISSIONNER 5
3.2 – RENSEIGNEMENTS A PRODUIRE PAR LES CANDIDATS (DOSSIER ADMINISTRATIF) 5

ARTICLE 5 : VERIFICATION DES CANDIDATURES 6

ARTICLE 6 : MODALITE D'EXAMEN ET SELECTION DES CANDIDATURES 6

6.1 – ANALYSE ET CLASSEMENT DES OFFRES 6

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES 7

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 7

8.1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS 7
8.2 – DISPONIBILITE DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES 7
8.3 – MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION 7
8.4 – PROCEDURES DE RECOURS 8

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent règlement de consultation concerne :

Accord cadre de Location Longue Durée (LLD) de véhicules particuliers et utilitaires pour le compte de NEOTOA

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 – Étendue de la consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique (CCP) et est passée **en procédure avec négociation restreinte,** en application des dispositions de l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique. Cette procédure permet à l'acheteur de négocier les conditions du marché avec un ou plusieurs opérateurs économiques sélectionnés.

L'accord-cadre, mono attributaire, sans minimum et avec maximum (2 500 000 €) est passé en application des articles L2125-1, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

2.2 – Décomposition du marché : allotissement

Le marché comporte une tranche unique et est réparti en **3 lots** désignés ci-dessous. Les entreprises peuvent répondre pour un ou plusieurs lots. Chaque lot donnera lieu à un marché.

LOT	DESIGNATION	Montant maximum par lot
01	Véhicules de service	1 900 000 €HT
02	Véhicules de fonction	350 000 €HT
03	Véhicules utilitaires	250 000 €HT

2.3 – Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 – Mode de règlement du marché

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un **délai global de 30 jours** par virement bancaire à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

2.6 – conditions particulières d'exécution

NEOTOA affirme son engagement en faveur du développement durable, en intégrant particulièrement la dimension sociale dans ses marchés. À ce titre, NEOTOA met en œuvre, dans la mesure du possible, un dispositif visant à favoriser l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle.

Le détail des heures minimales d'insertion sociale sera précisé en phase offres.

Article 3 : Présentation des candidatures

Les candidatures doivent être rédigées en langue française.

3.1 – Interdictions de soumissionner

Les interdictions de soumissionner aux marchés et accords-cadres s'appliquent conformément aux dispositions des articles L.2141-1 à L.2141-6 du CCP.

3.2 – Renseignements à produire par les candidats (dossier administratif)

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- □ **Une copie du ou des jugements prononcés**, s'il est en redressement judiciaire ;
- □ **Un formulaire DC1** – à jour ;
- □ **Un formulaire DC2** – à jour ;
- □ Les entreprises nouvellement créées, souhaitant prouver leur capacité financière mais ne pouvant fournir de chiffre d'affaires, peuvent fournir en remplacement **une "déclaration appropriée de banques"** dont la forme est laissée à la discrétion de l'établissement de crédit ;
- □ Le cadre de réponse candidature, complété, au format excel. En cas de groupement le candidat produira un seul cadre de réponse pour le groupement. Il devra reprendre les informations suivantes :
    - L'indication du **chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires concernant les services objet du marché**, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
    - Informations relatives aux **moyens humains et organisationnels** : effectifs moyens sur les trois dernières années, importance du personnel d'encadrement et administratif.
    - Les renseignements relatifs aux **moyens matériels** : déclaration indiquant **l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature et en précisant **La part des véhicules de faible émission composant le parc en location du candidat.**
    - **Une liste des références** : le candidat doit fournir une liste détaillée des principales prestations similaire achevées au cours des trois dernières années portant sur des prestations similaires à celles prévues au présent marché. La liste devra comporter maximum 10 références.

Chaque référence devra préciser : le montant des prestations en euros HT, le nombre de véhicules, le nom et les coordonnées précises du destinataire.
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'authenticité et la pertinence de chaque référence en sollicitant des informations complémentaires auprès des contacts indiqués.

Article 5 : Vérification des candidatures

Cette vérification sera effectuée dans le respect des principes énoncés aux articles L. 2141-7 à L. 2141-11 et R.2144-1 à R.2144-7 du CCP.

Après avoir recensé les documents déposés par les entreprises, l'acheteur élimine les candidats exclus des consultations de NEOTOA à la suite de leur défaillance sur des précédentes missions, suivant les courriers qui leur ont été notifiés. Cette élimination est effectuée après s'être assuré qu'aucun élément nouveau n'a été produit pour modifier cette décision.
Ces candidats seront informés de cette décision et du motif de rejet.

La vérification des autres candidatures sera effectuée au moment de l'attribution après classement en application des dispositions de l'article R.2144-7 du CCP

L'analyse des candidatures sera effectuée en fonction :

- Des éléments servant à l'évaluation des fournisseurs de NEOTOA et permettant d'apprécier les capacités des candidats pour la réalisation du marché objet de la présente consultation :
  - Qualité des prestations et des résultats obtenus
  - Moyens en personnel administratif et technique
  - Délai d'intervention (attestation de respect des délais de réalisation)
  - Procédure Qualité et SAV (plan d'action pour remédier aux imperfections)
- Des moyens, références et éléments fournis par les candidats permettant de justifier de leurs capacités techniques et professionnelles à exécuter les prestations envisagées.

Il est précisé que l'analyse portera, pour les candidats ayant déjà travaillé avec NEOTOA, sur l'ensemble des éléments fournis dans la candidature, y compris les éléments nouveaux par rapport aux précédentes candidatures. Tout opérateur qui se trouvait défaillant sur un précédent marché peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité.

Les candidats n'ayant jamais travaillé pour NEOTOA seront jugés sur les mêmes critères, à partir de l'ensemble des éléments fournis dans leur candidature.

Article 6 : Modalité d'examen et sélection des candidatures

Le nombre maximum de candidats admis à remettre une offre : **4 candidats maximum par lot.**

6.1 – Analyse et classement des offres

Les critères sont pondérés comme suit :

- **Critère n°1 : Moyens humains et capacité technique (50%)**

  - **Moyens humains (25%)**
  - **Qualité et densité du réseau** (distribution, maintenance) **(25%)**

- **Critère n°2 : Critère environnemental : précision sur la part des véhicules de faible émission composant le parc en location (20%)**

- **Critère n°3 : Qualité des références du candidat (30%)**

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et offres

Les candidats transmettent leur candidature et offre par voie électronique via la plateforme :
https://www.neotoa.fr/neotoa/les-marches-publics-neotoa

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Parallèlement à l'envoi électronique, les candidats peuvent faire parvenir chez NEOTOA une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB…) ou bien sur papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ». Cette copie pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique (qui supporte la dématérialisation) ou lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans le document électronique transmis.
Les dépôts qui seraient effectués après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenus et donc, par conséquent, ne seront pas examinés.

Nota : les entreprises candidates devront informer NEOTOA de tout changement d'adresse postale et/ou électronique intervenant après la date de remise des plis pour correspondance ultérieure.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 – Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir **au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres**, une demande écrite via la plateforme :
https://www.neotoa.fr/neotoa/les-marches-publics-neotoa

8.2 – Disponibilité du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation est mis à disposition de toutes les entreprises souhaitant répondre sur le site :
https://www.neotoa.fr/neotoa/les-marches-publics-neotoa

8.3 – Modification de détail du dossier de consultation

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.
Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

8.4 – Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES CEDEX

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://rennes.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Tribunal Administratif de Rennes (coordonnées ci-dessus).